## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE



## DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES CLUBS SPORTIFS

Objet : Ouverture de la campagne de subvention 2024

Le Maire de la Ville de Rémire-Montjoly, Claude PLENET, informe l'ensemble des clubs sportifs de l'ouverture de la campagne de subvention pour l'année 2024.

Les clubs sportifs sont invités à effectuer leur demande via le formulaire de demande de subvention 2024 disponible sur le site de la Ville de Rémire-Montjoly – <a href="http://remire-montjoly.mairies-guyane.org">http://remire-montjoly.mairies-guyane.org</a> Rubrique « Vie associative » : Subvention 2024

Il rappelle que les dossiers doivent impérativement lui parvenir avant le **31 mars 2024**. Date butoir pour les demandes de subvention au titre de l'année 2024.

Pour toute information complémentaire, les clubs sont invités à se rapprocher de la Direction des Affaires Sportives et de la Vie Associative.

Stade Municipal Dr Edmard LAMA Avenue Leon Gontran DAMAS 97354 Rémire-Montjoly Contact : 05 94 38 92 71

Courriels: ks.stade@orange.fr/czt.satde@orange.fr

Fait à Rémire-Montjoly, Le 5 février 2024 Le Maire,

Claude PLENET